



# Déclaration de perte d'une carte d'identité ou d'un passeport

## À qui s'adresser ?

Si vous ne souhaitez pas refaire tout de suite la carte d'identité ou le passeport : au commissariat de police ou à la gendarmerie.

Si vous souhaitez refaire tout de suite la carte d'identité ou le passeport, la déclaration se fait auprès de la mairie du domicile en même temps que la demande de renouvellement.

## Comment procéder ?

Le formulaire Cerfa de déclaration de perte peut être rempli directement en ligne. [Cliquez ici pour y accéder.](#)

## Pour aller plus loin

[Remplir ou télécharger le formulaire de déclaration de perte sur Service-public.fr](#)